nent, minutieusement toutes les pièces à conviction.

Innocen tou coupable, n'eût-il pas dû éprouver un mouvement de répulsion à la vue de ces objets maculés du sang de ses enfants ?

Bien que le calme ait succédé à la tempête, pendant bien longtemps encore on parlera dans les chaumières de la Beauce et du Perche, de Brière et des cinq petites victimes.

UNE LETTRE DE BRIÈRE A SA FILLE

Brière vient d'adresser la lettre suivante à sa fille Germaine qui, après le procès de Chartres, est rentrée à Paris chez sa tante, Mme Destas, sœur du condamné :

PRISON DE CHARTRES

24 décembre 1901.

Ma chère fille, je pense que tu es à présent édifiée sur le sort de ton malheureux père qui va subir la condamnation que devraient subir ses agresseurs.

C'est horrible de voir des choses pareilles. Te voilà, ma pauvre Germaine, déshonorée pour toute la vie, ainsi que toute notre famille. Ah ! si jamais je n'avais pas vu le jour !

Ce sont des choses à ne pas croire que d'avoir vécu et travaillé honnêtement pour vous élever tous et dire qu'il faut entendre que c'est moi qui ai commis un acte pareil : tuer mes enfants que je pleure tous les jours !

C'est affreux de voir des choses pareilles et ce n'était pas la peine de faire sept audiences pour condamner un innocent sur l'opinion publique.

Les jurés étaient fixés d'avance. Il y en avait la moitié qui dormaient. Je ne vois pas où est la justice. C'est une justice sourde et aveugle. Elle n'a entendu ni réquisitoire ni plaidoirie.

Mais tu me connais. J'ai toujours été courageux. Eh bien ! j'irai jusqu'au bout, quoiqu'en ce moment, je commence à m'épuiser.

Je suis les conseils de Mᵉ Comby. J'ai signé mon pourvoi en cassation. Et dire que je suis innocent !

Je finis ma lettre en t'embrassant d'un cœur de père, mais non d'un criminel comme on veut le dire.

Je reste ton père jusqu'à ce qu'on te le retire.

Édouard BRIÈRE.

Je suis condamné, mais je ne suis pas plus coupable qu'avant et je mourrai innocent.

NOUVEAU SCANDALE EN ITALIE

Vol de documents. — Hauts personnages compromis.

Rome, 26 décembre. — L'émotion soulevée par le scandale militariste de Naples n'est pas encore calmée, que déjà un autre éclate. On arrête à la Spezzia la femme de chambre de la comtesse de Castiglione, nommée Angelina Vergazzola. La perquisition faite à son domicile a eu pour résultat d'amener la découverte d'une volumineuse correspondance de la comtesse.

Cette correspondance contient des lettres autographes de souverains et d'hommes d'État, entre autres de Napoléon III, de Victor-Emmanuel et de Cavour. Ces lettres ont une très grande importance historique. On a trouvé, en outre, un crucifix en ivoire dont la valeur est estimée à quinze mille francs, des vases en argent ciselé, des objets en cristal des plus précieux.

On croit que l'arrestation de plusieurs personnages importants est imminente ; elle serait motivée par leur complicité avec la femme Vergazzola.

La Guerre Sud-Africaine

Un nouvel exploit de Dewet

Surprise d'un camp anglais

Londres, 27 *décembre*. — Lord Kitchener télégraphie de Johannesburg :

« Le général Rendener annonce que le 22 décembre, Dewet, à la tête d'un nombre considérable de Boers, a surpris de vive force le camp Sirman, à Twel-Fontein.

Je crains que nos pertes soient importantes.

Les troupes du camp Sirman se composaient de quatre compagnies de yeomanry ayant un canon de campagne et un canon à longue portée. Ces troupes gardaient la tête de ligne de Bethléem à Harrismith.

Une troupe de cavalerie est à la poursuite de Dewet.

UNE LETTRE DU PRÉSIDENT STEIJN

La Haye, 26 décembre. — Les *Leipziger Neueste Nachrichten* publient une lettre qu'une personne privée a reçue, il y a quelques jours, du président Steijn.

D'après ce journal, le président déclare que la situation est exceptionnellement favorable pour les Boers. Partout, dans l'Afrique du Sud, on est convaincu que la guerre ne peut se terminer favorablement pour les Anglais. Ni lui, ni les autres chefs de commandos ne peuvent abandonner un pouce de territoire, et à plus forte raison leur indépendance. M. Steijn ajoute qu'il est prêt à combattre jusqu'à la fin, non pas seulement, comme il le croyait l'année dernière, jusqu'aux dernières extrémité, mais jusqu'à une extrémité heureuse.

LE SOULÈVEMENT DES AFRIKANDERS

On mande de Capetown à l'agence *Paris-Nouvelles*, que le 30 novembre dernier, sir Gordon Sprigg, premier ministre du Cap, a assisté au banquet annuel organisé par les Écossais habitant la colonie pour fêter leur patron. Le discours qu'il a prononcé à cette occasion mérite une mention spéciale.

Après avoir fait remarquer que 18,000 habitants de la colonie avaient répondu à l'appel du gouvernement britannique et s'étaient fort bien battus, sir Gordon a ajouté :

— « Nous devons nous rappeler, pour montrer à quelles difficultés nous nous sommes heurtés, que la moitié au moins de notre population blanche est en rébellion contre la couronne ou ouvertement sympathique aux rebelles et, par suite, ne nous vient aucunement en aide dans la terrible crise que nous traversons. »

Le premier ministre a ensuite déclaré, en parlant du Transkei, que 7.000 noirs y avaient été armés « pour propléger leurs propres biens contre les envahisseurs. »

Cette dernière déclaration de sir Gordon Sprigg mérite d'autant plus d'être soulignée que les Anglais avaient formellement promis, au début de la guerre, de ne jamais se servir de cet élément.

Le colonel Cooper, commandant le district de Capetown, a également pris la parole à ce même banquet :

— « La situation, a-t-il dit, est celle-ci : nous nous trouvons en face de quelques milliers d'ennemis qu'il s'agit de capturer. C'est là, on ne saurait se le dissimuler, une lourde tâche, étant donnée l'étendue du pays. Il ne faut pas se flatter de voir la guerre se terminer immédiatement. »

Le budget de la guerre en Allemagne

Berlin, 26 décembre. — L'effectif de paix de l'armée allemande pour l'exercice 1902 est fixé à : 24,292 officiers, 80,985 sous-officiers, 495,500 soldats, plus un certain nombre de médecins, fonctionnaires et employés, ce qui donne un total de 604,186 hommes (non compris 10,000 volontaires d'un an) et 105,143 chevaux.

Le budget ordinaire se monte à la somme de 569,117,711 marcs, dont 63,340,332 pour la Bavière, 41 millions pour la Saxe et 21 millions pour le Wurtemberg.

Le budget extraordinaire comporte une dépense de 61,302,321 marcs d'une part et de 38,643,561 de l'autre.

Parmi les créations signalées dans le rapport, il convient de noter : celle de huit sections de mitrailleuses (7 prussiennes et 1 bavaroise). Chacune des cinq sections déjà existantes reçoit un complément de 11 hommes et 11 chevaux.

Dix nouvelles compagnies d'artillerie à pied seront formées à partir du 1er octobre 1902. L'augmentation des troupes de cette arme s'explique par l'adjonction à tous les corps d'armée d'un certain nombre de *pièces lourdes de campagne et d'obusiers*.

Des fonds assez considérables sont réclamés pour la construction de magasins à Sarrebourg, à Saint-Avold, à Strasbourg, d'un quartier de cavalerie à Mulhouse, d'un magasin à blé et de bâtiments pour l'administration à Colmar, d'une caserne d'artillerie (pour un groupe de batteries montées) à Sarrebourg et d'une autre à Saint-Avold, de casernes pour un régiment d'infanterie à Metz, de baraquements pour quatre compagnies d'infanterie dans la même ville, d'un troisième hôpital à Metz également.

Les fonds réservés pour l'amélioration des ouvrages de défense et la construction de nouvelles forteresses se montent à 19,728,000 marcs. Très vraisemblablement une grosse partie de cette somme sera consacrée aux travaux que l'autorité militaire se propose de faire faire à Mülheim, point de passage du Rhin très important et dont il a été maintes fois question dans l'histoire des guerres de la Révolution.

LA RÉVOLUTION AU VÉNÉZUÉLA

New-York, 26 décembre. — Une dépêche de Panama au *New-York Herald* porte que deux mille révolutionnaires colombiens ont quitté Tumaco à bord de trois vapeurs. On croit qu'ils se rendent à Buenaventura et à Guapi, où l'on s'attend à un important combat.

Les insurgés libéraux, en évacuant Colron, ont laissé des papiers qui sont la preuve irrécusable de leur alliance avec les présidents Castro, du Venezuela ; Zelaya, du Nicaragua, et Alfaro, de l'Équateur, contre le gouvernement colombien.

On y a trouvé, entre autres, une dépêche du chef libéral Domingo Diaz au président Castro, lui annonçant, le 24 novembre, la prise de Colon par les révolutionnaires, lui demandant d'envoyer la flottille vénézuélienne pour s'emparer de la canonnière *Général Pinzon*, et de presser Zelaya de leur expédier des renforts.

Au Venezuela, les insurgés commandés par le général Mendoza auraient été battus à Villa-de-Cura. Il y a eu aussi, dans l'État de Carabobo, des engagements dont on ignore l'issue.

Le croiseur allemand *Falke* vient d'arriver à Puerto-Cabello, et le croiseur hollandais *Utrecht* est à la Guayra.

Actuellement, il y a quatre navires de guerre allemands dans les eaux du Venezuela ou à proximité. Ce sont les croiseurs *Falke* et *Vineta*, et les navires-écoles *Moltke* et *Stein*. Ces deux derniers sont à Saint-Thomas. Ces bâtiments ont en tout 1,584 hommes, dont 800 pourraient servir à un débarquement éventuel, et portent 95 canons.

Cette flotte reste dans l'expectative des mesures de coercition que prendra l'Allemagne contre le gouvernement du président Castro.

Faits Divers

HORS RÉGION

Un curé et sa maîtresse assassinés

Singulière négligence du Parquet

Montbrison, 26 décembre — Nous avons dit que les titres retrouvés dans un cabinet noir du presbytère de Sainte-Agathe-la-Bouteresse dégageaient une odeur caractéristique de «brûlé» qui indiquait par conséquent leur séjour dans cette pièce au moment du crime et de la tentative d'incendie qui suivit.

Le parquet n'a pas cru devoir faire état de ce détail, que beaucoup de gens ici considèrent comme des plus importants. Il n'a pas même gardé ces titres, il les a remis à Mᵉ Prost, notaire à Boen, dans le coffre-fort duquel ils sont conservés.

Or, il est bon de noter ce point que Mᵉ Prost a fait constater à de nombreuses personnes l'odeur particulière que ces papiers dégagent et à laquelle on ne peut se méprendre.

On raconte aussi — et je vous transmets ce bruit avec les réserves nécessaires — que lorsque Mᵉ Prost eut reçu de la main du juge d'instruction les titres qu'on venait de retrouver, il lui fut remis en même temps une nomenclature fidèle et certifiée conforme.

Or, le surlendemain, le notaire recevait la dépêche suivante :

« La nomenclature des titres est égarée. Envoyez duplicata. »

Si le fait est exact, il y aurait là une négligence singulière dans une affaire d'une telle gravité !

Mᵉ Baldit, le défenseur de Simatis, a fait, vous le savez, une enquête personnelle dans le presbytère de Sainte-Agathe.

L'honorable avocat a recueilli dans la chambre même du crime, collés au plafond, des débris de chair projetés par la hache, instrument du crime.

Cela indique avec quelle férocité, avec quelle force les coups furent portés.

Un homme aussi chétif que Simatis aurait-il pu déployer un tel effort musculaire ?

L'opinion publique qui, au début, était contraire au fils Simatis se modifie et aujourd'hui tout le monde est d'accord pour estimer que les charges qui pèsent sur lui sont bien fragiles.

Il ne semble pas que le parquet de Montbrison ait agi avec un excès de circonspection.

Sans doute, la foule irresponsable et qui ne raisonne pas ses sentiments désignait Louis Simatis comme le coupable. Mais est-il déniable que dans de semblables circonstances la Justice paraisse céder à une manifestation irréfléchie de l'opinion.

Il paraît aujourd'hui à beaucoup de personnes, que l'arrestation de Louis Simatis a été un peu promptement décidée.

Le mobile du crime

En somme, les hypothèses qui permettent de conclure à la culpabilité sont compensées par des hypothèses contraires.

On reproche à Louis Simatis d'avoir rapporté, après l'apposition des scellés, dans un cabinet noir, des titres qu'il est supposé avoir dérobés, le double meurtre commis, au curé Lardelet et à la veuve Simatis.

Si le crime a été prémédité, comme le juge d'instruction le croit, est-il bien admissible que Louis Simatis ait pu agir avec cette imprudence.

Il connaissait la fortune du curé Lardelet et de sa mère, ainsi que la nature de cette fortune.

Comment admettre que s'il avait résolu, par un sentiment de cupidité encore mal expliqué, de les tuer l'un et l'autre, il n'eût pas arrêté à l'avance ce qu'il ferait des titres ?

D'autre part, il faut remarquer qu'après le meurtre, les assassins ont allumé un incendie pour faire disparaître les traces de leur crime.

Si Louis Simatis s'était emparé des titres avant d'avoir mis le feu à la chambre de Lardelet, ces titres ne dégageraient pas cette odeur très marquée de brûlé qui a été sentie par plusieurs témoins.

Ce fait semblerait déjà prouver que contrairement à l'hypothèse de M. le juge d'instruction, les titres n'aient pas été rapportés après coup dans le cabinet où ils ont été découverts.

Voilà donc une première constatation contraire à la version du parquet.

Au contraire, rien, absolument rien n'autorise à croire que ces titres ont été apportés après l'apposition des scellés.

Notons d'abord que la porte du cabinet n'avait pas été scellée.

Ces titres eussent échappé à une seconde investigation du parquet, sans la persistance de M. Linossier, maire de la commune, qui, aidé du hasard, a trouvé le paquet dissimulé sous des robes, accrochées à une patère. Pourquoi affirmer avec une certitude quelque peu hâtive que la première fois les recherches avaient été complètes et que si le paquet eût été à la même place, il eût été inévitablement trouvé. Cette affirmation paraît bien présomptueuse.

Le juge d'instruction lui-même semble abandonner cette hypothèse que les titres ont été rapportés par Simatis, mais il a découvert le mobile du crime.

Simatis n'ignorait pas qu'une rupture était prochaine entre le curé et sa servante.

Cette rupture éventuelle est encore une pure hypothèse. Où est la preuve ? Et puis cette supposition serait-elle indéniable, il n'en résulterait pas que Simatis fût le meurtrier. Il semble au contraire que ce désaccord doive lui être favorable.

En effet, si le curé Lardelet et la veuve Simatis étaient sur le point de se séparer, il est vraisemblable qu'ils avaient pris leurs dispositions pour ne pas hériter l'un de l'autre.

Quel est, dans ces conditions, le mobile du crime ?

On le voit, il n'y a contre l'infortuné Louis Simatis que des hypothèses plus ou moins logiques. Ce système bien vague et bien pauvre de présomptions était-il suffisant pour écraser à jamais un citoyen sous le soupçon perpétuel du plus horrible des crimes : le parricide

Ces hypothèses fussent-elles plus solides, devaient-elles déterminer l'arrestation immédiate d'un homme qui ne songeait nullement à se dérober à la justice ?

Et puis ne fallait-il pas tenir compte des antécédents et du caractère de Louis Simatis ? L'inculpé a travaillé pendant quelque temps à Saint-Étienne, comme ouvrier typographe, à l'imprimerie Ploton et Chave. Tous ses anciens camarades sont unanimes à représenter Louis Simatis comme un être doux, bon, faible, et résolu.

C'était un cœur affectueux et désintéressé. Il était tendrement aimé de ses enfants et de sa seconde femme qui appartient à une honorable famille de travailleurs d'Izieux.

Sa mère le chérissait et lui prodiguait sans cesse, ainsi qu'à sa femme, des marques d'affection.

Où le malheureux a-t-il pu puiser l'effroyable énergie nécessaire pour tuer froidement sa mère et le curé Lardelet ?

Le juge d'instruction se meut donc au milieu des contradictions et des doutes.

Un drame étrange

Paris, 26 décembre. — M. P..., âgé de 60 ans, qui vit depuis dix-sept ans, à Joinville-le-Pont, avec une dame B..., âgée de 55 ans, se présentait ce matin au commissariat de police la tête ensanglantée. Il avait reçu une balle au front et une autre balle à la tempe. Il ne put d'ailleurs donner aucune explication au commissaire de police, M. Orsatti. Il tomba évanoui et il fallut le transporter aussitôt à son domicile.

Interrogée au sujet des blessures reçues par M. P..., Mme B... a donné au commissaire de police les explications suivantes :

« Cette nuit, M. P... s'est montré très agité. Tous mes efforts pour le calmer ont été vains. J'ai passé la nuit à le surveiller.

» Ce matin, comme je prenais une médecine, je dis à M. P.. que je trouvais un goût étrange au médicament. Il me répondit que je l'accusais de vouloir m'empoisonner. Il prit un revolver dans la table de nuit et me tira un coup de cette arme dans les cheveux qui ne me fit aucune blessure.

» Il y eut entre nous une lutte, pendant laquelle il tira de nouveaux coups de revolver, qui, cette fois, l'atteignirent lui-même.»

M. Orsatti a constaté dans la ruelle du lit la présence d'une mare de sang et il a ouvert une enquête dans le dessein de rechercher ls conditions exactes dans lesquelles M. P.. a été frappé.

L'HONNEUR D'UNE FEMME

ROMANESQUE AMOUR

Paris, 26 décembre. — M. Armand Laforêt, âgé de trente ans, chef de rayon d'un grand magasin, avait été distingué par une charmante femme, qui sous le nom de Mlle Jeanne devint bientôt sa maîtresse.

— Vous devez ignorer mon nom de famille et la maison où je travaille. Ne cherchez jamais à en savoir davantage.

Fort épris, M. Laforêt n'insista pas.

Tout était pour le mieux, lorsque, il y a quelques semaines, Jeanne fut amenée à avouer à son amant qu'elle était enceinte.

Cette nouvelle causa une grande joie au chef de rayon, qui offrit aussitôt à son amie de l'épouser.

Mais au grand étonnement de son amant, Jeanne refusa.

— Vous m'avez promis d'ignorer qui je suis, il faut tenir votre promesse. Nos existences doivent demeurer indépendantes.

Armand fit mine de se résigner, il ne reparla pas de son projet, mais il prit soin de suivre sans être vu sa maîtresse. Il découvrit ainsi son adresse. Elle habitait un pavillon entre cour et jardin avenue de la République.

Résolument, il s'y présenta. Une dame en cheveux blancs le reçut.

— Madame, dit-il, j'ai une communication de la plus haute importance à faire à Mlle Jeanne. Je suis M. Armand Laforêt.

— Vous vous trompez sans doute, dit la dame.

Il insista, décrivit minutieusement celle qu'il voulait voir. La dame alors lui dit

Entrez, monsieur, vous allez juger.

Introduit dans un salon richement meublé, le chef de rayon se trouve en présence d'un monsieur correct que la vieille dame présente

— Mon fils.

M. Laforêt salue. Jeanne entre à son tour.

— Ma bru, fait la vieille dame.

L'amant est stupéfait.

— Vous connaissez monsieur ? demanda la mère à la jeune femme.

— Du tout, répondit-elle en surmontant son émotion.

Alors le chef de rayon a un trait de génie

— Mais, si, s'écrie-t-il en roulant des yeux hagards, madame sait bien que je l'ai rencontrée dans le ciel et que je suis Charlemagne...

Bref, il divagua si bien qu'on le prit pour un fou, et tandis que la jeune femme le remerciait d'un long regard d'amour, il se laissait conduire devant le commissaire de police.

Seul avec ce magistrat, il raconta toute l'histoire.

M. Daltroff, commissaire de police, le relâcha en le félicitant.

VOL DE 60,000 FRANCS CHEZ UN CURÉ

Tournai, 26 décembre. — Un vol audacieux a été commis hier à Néchin, commune belge de l'extrême frontière. Pendant la messe, des cambrioleurs ont pénétré dans le presbytère. Après avoir fracturé diverses fermetures, ils ont enlevé deux cassettes scellées dans la muraille dans la chambre du curé qui contenaient 60.000 francs de valeurs appartenant au curé.

Le curé de Néchin est l'abbé Leroy, frère de M. Alphonse Leroy, vicaire général à Tournai.

Un potin judiciaire

Paris, 26 décembre. — Le *Matin* avait parlé d'un gros scandale et de plaintes chez un juge d'instruction contre un jeune avocat qui vient de plaider dans une affaire retentissante. Notre confrère dit aujourd'hui que deux amis de l'intéressé sont venus le trouver et lui ont formellement déclaré que rien de cela n'existe et que tous ces bruits n'ont été répercutés qu'à la suite d'un malentendu inexplicable et d'une erreur matérielle. »

L'avocat visé par le *Matin* était, on le sait, Mᵉ Comby, le défenseur de Brière.

UN CYCLONE A NAPLES

1 mort. .. 31 blessés. .. Importants dégâts.

Naples, 26 décembre. — Un cyclone s'est abattu aujourd'hui sur la ville ; il a causé des dommages à l'abattoir et a fait écrouler quelques maisons et le bâtiment des gardiens des abattoirs.

A la gare, de Poggio-Reale, un dépôt de machines a été endommagé, ainsi que la fonderie Deluca.

Une femme a été tuée et 31 personnes ont été blessées, dont trois grièvement.

DANS LA RÉGION

LES CAMBRIOLEURS DE LENS

en correctionnelle

Le Tribunal correctionnel de Béthune a eu à juger, dans son audience d'hier une importante affaire de vols.

Trois individus, Charles Van Gausen, 31 ans ; Louis Martin, 21 ans, et Henriette Martin, 24 ans, ménagère, arrêtés le 9 novembre dernier, à Lens, par la police locale, avaient à répondre du chef de 10 vols audacieux commis dans cette ville ou les environs.

Ce trio opérait toujours la nuit, à l'aide d'escalade et d'effraction. Les hommes étaient toujours porteurs des outils de cambrioleurs : pinces-monseigneur, vilebrequins, tarelles, burins, etc.

Une perquisition opérée dans la chambre qu'ils habitaient en garni à Lens, amena la découverte de ballots et de caisses contenant tous les objets volés, le tout prêt à être expédié en Belgique.

A L'AUDIENCE

Charles Van Gausen et Louis Martin sont deux sujets belges dont la tenue et l'attitude n'inspirent aucune confiance. Henriette Martin est originaire des Ardennes ;elle vivait maritalement avec Van Gausen.

Tous trois sont amenés sur les bancs de la correctionnelle sous bonne escorte. Henriette Martin porte dans ses bras un pauvre enfant de quelques mois, et un autre gosse de 3 à 4 ans la suit en la tenant par la jupe.

Voici les vols qui ont été relevés à la charge du triste trio

1. En mai dernier, vol d'outils d'une valeur de 70 fr. chez M. Benjamin Moncheaux ;
2. En août, vol d'objets divers, estimés 250 fr., au préjudice de M. Briquet;
3. Le 1er novembre, à Avion, vol d'objets mobiliers chez M. Dubélle. Valeur, 60 fr.;
4. Le 9 octobre, à Lens, vol chez M. Havillez ;
5. Le 21 octobre, à Lens, vol d'objets estimés 100 fr., chez M Clovis Boucher.
6. Le 26 octobre, à Avion, vol au préjudice de M. Santerne : 90 fr.
7. Le 27 octobre, à Lens, vol au préjudice de M. Buisine ;
8. Le 31 octobre, à Lens, vol de 250 fr. chez M. Desain Guislain ;
9. Le 5 novembre, à Lens, vol d'un billet de 100 francs, d'une carabine, d'argenterie et d'objets divers estimés à 800 fr., au préjudice de M. Créteur ;
10. Le 7 novembre, à Lens, vol au préjudice de M. Herbez.

Pour accomplir ce dernier vol, les cambrioleurs ont escaladé un mur de 2 mètres 50, puis ils ont pénétré dans la maison en faisant sauter la serrure de la porte du bureau. Ils visitèrent le rez-de-chaussée et emportèrent du linge et des objets pour une valeur de 200 fr., bien qu'ayant été dérangés dans leur opération.

M. Herbez, en effet, entendant du bruit, se leva et les malfaiteurs prirent la fuite en emportant une partie du butin préparé. Toutefois, ils oublièrent sur une table un poignard et un marteau hachette.

Devant le tribunal, toutes les victimes de ces malfaiteurs viennent déposer comme témoins. Presque toutes sont rentrées en possession des objets volés, sauf du numéraire qui a été dépensé ou qui n'a pu être retrouvé.

Les prévenus nient, malgré les preuves relevées contre eux, notamment la découverte en leur possession des objets dérobés.

Le tribunal a condamné Charles Van Gausen et Louis Martin à CINQ ANNÉES DE PRISON CHACUN.

Henriette Martin est condamnée à DEUX ANNÉES de la même peine.

LA DÉCONFITURE D'UN BANQUIER

A BRUAY

Au sujet du banquier Alfred Dauvergne, de Bruay, dont nous avons annoncé la disparition et l'incarcération, l'*Avenir*, d'Arras, publie la note suivante :

Dauvergne est très connu à Arras. Il a été employé à la Trésorerie générale pendant quatre ans, avant de s'installer à Bruay.

Le chiffre du déficit annoncé par plusieurs de nos confrères est, croyons-nous, quelque peu exagéré. D'autre part, Dauvergne posséderait un actif assez important réalisable à brève échéance.

En tout ceci, l'opinion à Arras est que Dauvergne a été, en l'espèce, plus imprudent que malhonnête.

UNE ENFANT BRULÉE

A SAINT-VAAST-LA-HAUT

MORT DE LA VICTIME

Nous avons raconté, il y a huit jours, l'accident survenu à une petite fille de 11 ans, Rachel Devaux, qui, en ramassant un tisonnier rougi, avait allumé ses jupes et avait été grièvement brûlée.

La pauvre enfant, transportée à l'Hôtel-Dieu, y est morte hier, après d'horribles souffrances, et malgré les soins les plus empressés.

On juge du désespoir des parents.

L'EXPLOSION DE L'ÉCOLE DES GARÇONS

A ANZIN

L'ENQUETE. — L'ETAT DU BLESSE

M. Orlianges, commissaire de police, poursuit son enquête au sujet des explosifs trouvés par le jeune Carlier, en face de l'usine Mallissart.

Jusqu'alors, le ou les détenteurs des cartouches ne semblent pas vouloir se faire connaître, et cela se comprend.

Des recherches faites dans un égout voisin du caniveau où Carlier prétend les avoir ramassées, ont abouti à la découverte d'un détonateur absolument identique.

L'écolier a donc dit la vérité sur sa trouvaille.

Les engins ont-ils été perdus ou jetés par quelqu'un qui voulait s'en débarrasser ?

Cette dernière supposition est plus vraisemblable, étant donné que l'enfant déclare les avoir trouvées en tas, et le voisinage de l'égout.

Le jeune blessé Delatte, est visité chaque jour par le docteur Wallée.

Celui-ci n'a encore pu se prononcer sur les conséquences de l'accident. Il espère néanmoins que l'amputation totale des deux doigts atteints ne sera pas nécessaire.

Tribune Socialiste

AU COMITÉ FÉDÉRAL DU P. O. F.

Nous apprenons que le Comité fédéral du Parti Ouvrier Français, réuni à Lille dimanche, sous la présidence du citoyen Rassel, a rejeté à l'unanimité des voix, moins une abstention, les propositions du Comité fédéral du P. S. F., en vue de l'unité de candidature dans chaque circonscription.

Nous apprécierons cette décision dès que nous aurons sous les yeux le texte de la réponse du Parti Ouvrier Français au Parti Socialiste Français.

ÉCHOS

— On vient de donner les chiffres de la production du charbon en Angleterre pendant l'année 1900. Le prix moyen de la tonne n'a pas été de 15 à 20 sh. comme on l'a cru, mais de 10 sh. 9, en augmentation de 3 sh. 2 sur le prix de l'année précédente. La production du charbon en 1900 représente 121.652.696 livres, tandis qu'en 1899 la production n'a représenté que 93.481.137 livres

— Un trust vient de se constituer en Amérique pour accaparer les œufs. Le nouveau trust vient d'acheter quinze millions de douzaines d'œufs. Le prix de l'œuf est déjà monté de 25 à 35 centimes Le syndicat en vendant la marchandise à ce dernier prix réaliserait un bénéfice de 1.800.000 dollars.

— Le Conseil de l'administration du syndicat des mineurs de la Loire, dans sa dernière réunion, a demandé que le comité national fût mis en demeure d'exécuter la décision qu'il a prise le 22 octobre dernier, concernant les décisions du congrès de Lens et les questions minières. Cotte, secrétaire général de la Fédération nationale des mineurs, se rendra le 28 courant à Bezénet (Allier), pour assister au Congrès régional des mineurs du Centre Les mineurs syndiqués et non syndiqués de la Loire se réuniront dimanche à la Bourse du Travail, pour déterminer le mandat des délégués au prochain congrès des mineurs.

Dernière Heure

Commission du Budget

Paris, 26 décembre — La Commission du Budget s'est réunie cet après-midi à 2 heures sous la présidence de M. Mesureur Peu de commissaires assistaient à cette séance

On a commencé par examiner le projet du Budget rectificatif de 1902, que M Caillaux a déposé il y a quelques jours sur le bureau de la Chambre. La Commission a adopté presque toutes les nouvelles propositions du gouvernement et a pris des décisions au sujet des Budgets de la marine et de l'Intérieur, et sur la plupart des chapitres de celui des Finances. Pour la marine, elle a maintenu ses décisions relatives à la suppression des [illegible]

Il lui reste à voir le Budget de la guerre, celui des postes et la loi des Finances qui seront examinés demain. On espère que deux séances suffiront pour ces travaux La commission se réunira lundi, et M. Merlou pourra déposer son rapport général dès la rentrée de janvier.

Écroulement d'une Maison

CINQ VICTIMES

Mons, 27 décembre. — Le vent a abattu hier une maison en construction, dans le centre de la ville. Les murailles en s'abattant ont défoncé une maison voisine.

Cinq personnes ont été ensevelies. Quatre d'entre elles ont été retirées dans un état désespéré. Une fillette a été tuée dans son lit.

DÉSESPOIR D'AMOUR

Paris, 26 décembre. — Ce matin, vers six heures, une jeune fille de vingt ans s'est jetée dans la Seine du haut du Pont-au-Change.

Un agent de la brigade fluviale, nommé Guérita, qui passait à ce moment sur le pont, a jeté sa casquette à terre, est monté sur le parapet et s'est jeté à la Seine pour porter secours à la jeune fille.

Après avoir plongé à plusieurs reprises, il n'a pu rejoindre et saisir la jeune fille que vers le Pont-Neuf

Mais à ce moment sa vie était en danger et il risquait de périr avec celle qu'il venait de sauver quand, fort heureusement, un autre agent, qui était monté dans une barque les rejoignit et put les retirer de l'eau.

Guérida et la jeune fille sont tous deux sains et saufs.

La jeune fille a été transportée à l'Hôtel-Dieu. Elle a déclaré qu'elle avait voulu se noyer à la suite de chagrins d'amour.

FEUILLETON DU 28 DÉCEMBRE.— N° 32

LA VENGEANCE DU MINEUR

Grand roman régional inédit

par

Jules de GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

I

Quelle passion ou quelle douleur, quel mystère ou quelle honte, avaient mis ce maître d'une grande fortune, cet amant d'une femme admirable, dans cet état ?

Par quelle série de misères, en arrivait-il à marcher dans la pénombre, grinçant des dents et pétrissant, entre ses doigts fiévreux et maigres, des feuilles sèches, surtout lorsque sa maîtresse le quittait !

Il n'était donc pas aimé ? Ou bien des considérations étrangères à cet amour lui courbaient les épaules et lui ridaient le front ?

En passant près de la porte il grommelait des mots.

Un seul vint jusqu'aux oreilles de Barrois :

— La misérable !.... Les misérables !..

Le fiancé de Suzanne s'était baissé pour se dissimuler derrière la partie pleine de la porte ; le promeneur eût vu son buste à travers les grilles.

Pourtant il entendit fort distinctement ces imprécations.

— La misérable ! Les misérables !

Il disparut en les répétant, et le curieux ne pouvait détacher son regard de cette tache sombre sur l'ombre des massifs.

C'était là, cet amant dont il était jaloux ! C'était là ce marquis Edgard de Tréfeuilles, dont il avait menacé l'image, cette nuit !

Un vieillard, ou plutôt un homme vieux avant l'âge, énervé, ne trouvant, en quittant la brune comtesse qu'on lui donnait pour amante, que ces mots, toujours les mêmes :

— La misérable ! Les misérables !

De qui parlait-il ?

De Geneviève ? De son mari ? Des gens qui entouraient les Gaviers ? ou bien de ceux pour qui la brune enchanteresse le délaissait ?

Elle lui avait peut-être donné son congé ! lui avait expliqué :

— Je ne suis plus libre, j'en aime un autre... cet autre est un ouvrier d'Anzin... Je retourne dans mon milieu, car je suis toujours la petite Chambon...

Non !... Non, pas cela !

Alors quoi ? Quels êtres s'étaient acharnés après ce gentilhomme, l'avaient réduit à être ce fantôme traversant, l'injure aux lèvres, la fièvre aux épaules, un jardin splendide ?

La nuit se fit tout à coup.

La buée monta du sol, voilant la façade blanche, les toits d'ardoises, les massifs de troënes, les plates-bandes.

Le ciel prit une teinte plombée, le froid pénétra Auguste.

Rentrons, dit-il.

Il regagna Anzin, courbé à son tour sous ses pensées.

A présent, aux images de Suzanne et de Geneviève, se joindraient, pour lui, la vision de ce marquis de Tréfeuilles, riche, portant un nom de héros de roman historique, et donnant l'impression d'un être de douleur et de honte.

— L'amant de Geneviève...ça !

Voilà ce qu'elle faisait des hommes ! Voilà où conduisait son amour !

Peut-être que lui, Auguste Barrois, ressemblerait un jour, bientôt, à ce prédécesseur, qu'il irait par les routes désertes, confier à la nuit ses colères et ses remords.

L'amant de Geneviève !....

D'un geste instinctif, il prit la voilette donnée par elle ; il voulait la jeter.

Mais elle sentait si bon qu'il y plongea la tête.

— Geneviève ! murmura-t-il. Geneviève... je t'aime ! je t'aime !

Il marcha une heure lentement.

Quand il fut aux premières maisons d'Anzin, il grelottait.

Le froid l'avait pénétré, il entra dans un débit pour boire un grog bien chaud.

— Tiens ! Voilà ce vieux Barrois ! cria un consommateur. Eh bien ! ça marche ?

Auguste fit une grimace. Son nouvel ami Fumeron, l'interpellait, et dans l'état d'esprit où il était, rien ne lui était plus désagréable.

Mais Jules le Parisien avait bu les trois pièces de cent sous restant de sa paie. Une teinte écarlate barbouillait son visage goguailleur, racontait l'histoire du brave garçon depuis la veille. Il avait roulé de débit en cabaret, jusqu'au moment où les poches de son gilet n'eurent plus le moindre tintement.

Barrois avait commandé un grog, il ne voulut pas sortir sans le boire. Et, après tout, le bavardage de Fumeron le sortirait de son état d'angoisse, peut-être.

— Assieds-toi là et prends un verre, si tu peux en tenir encore un.

— Un petit. Il doit y avoir un recoin pour un vieux rhum. Tu viens de Denain ?

— Non... Pas resté.... J'avais affaire à Aulnoy.

— Joli pays ! Ici tout près. J'y suis allé faire une bombe avec des jeunes filles de vertu facile. Des arbres, de la fraîcheur, des maisons coquettes. C'est pas noir comme ici, où tout est noir. Le pain, les femmes, les routes sont noires ! Le beurre lui-même est noir. Beurre est noir, chef-lieu Chartres

Auguste se révolta.

— Est-ce que tu vas m'assommer longtemps avec tes à peu près idiots, et les 86 départements y passeront-ils ? Garde ça pour amuser les enfants au-dessous de sept ans.

— Te fâche pas ! Ça n'a pas biché, alors ? En ce cas je me retire. Entre l'Arabe et le Corse il ne faut pas mettre le doigt !

— Reste-là et bois !

— Je préfère ! Si je parle c'est parce que je n'ai rien à boire. Si tu veux m'en tenir à licher je ne dirai jamais rien !

— Merci ! Voilà un emploi de mon argent auquel je n'ai jamais pensé !.. A ta santé !

Le patron apportait le grog chaud et le rhum.

— Tu as froid pour prendre des liqueurs pareilles ?

— Oui, Je me suis gelé à regarder les propriétés d'Aulnoy. Il y en a une fort belle, celle de ce marquis dont tu m'as parlé.

Jules Fumeron cligna de l'œil.

— Ah ! Je devine ! tu es allé voir ton prédécesseur !

— Je t'ai défendu...

— Chut ! fit le Parisien en mettant son doigt sur la bouche ; Chut ! j'oubliais ! Pensons-y toujours, n'en parlons jamais ! comme disent les filles à marier.

— Je suis allé à Aulnoy. Il est donc bien riche ce M. Tréfeuilles ?

Fumeron secoua la tête.

— Non.

— Qu'en sais-tu ? Moi qui habite Anzin depuis vingt-huit ans, je ne pourrais pas mettre un chiffre en regard de son nom, et toi...

— Moi, je suis de Paris, né à Paris-Montmartre, élevé à Paris-Villette, électeur à Paris-Grenelle. Et lorsqu'on est de Paris, — pas du centre, c'est des tourtes — on a un de ces flairs ! On écoute sans écouter, on voit les yeux fermés, on est au courant de ce qui ne vous regarde pas, et même du reste !

— Ainsi tu affirmes !

— Que ton marquis n'a plus le sou. Dès qu'on m'en a parlé, j'ai prêté mon oreille du dimanche aux conversations qui s'occupaient de lui. Je me disais : « Ça peut servir, sinon à moi, du moins à Barrois qui est un frère. »

— Il est ruiné ?

— Fauché, rasé comme un ponton ! La débacle, la purée, la mouise, la dèche au teint verdâtre !

— Allons donc !

— La maison est couverte d'hypothèques à un point, qu'on a été obligé d'étayer le toit Le parc est vendu à un scieur de long, le jardin à un sieur Delarge, ou Lelarge, je n'ai pas la mémoire des noms. Et pis cor que ça l'attriste, ce vieil aristo, d'apercevoir cette débine à la page suivante de son calendrier. Ces horizons fangeux et oléagineux le font renifler que c'en est dégoûtant. Il crache tout le jour des mots orduriers dont on rougirait au bal du Grand Turc, qui pourtant n'est pas le refuge des belles monières.

Auguste fut frappé de cette dernière preuve. Une heure auparavant, il entendait l'amant de la comtesse grommeler des outrages.

Fumeron reprit :

— On prétend qu'il s'est ruiné pour sa maîtresse, ta mat... votre maîtresse....

— Voyons !

— Bédam ! Ça s'est vu, des gens qui se ruinent pour des femmes ! Le dernier poirier n'a pas été gelé, l'hiver passé ; il y a encore des poires sous la calotte des cieux.

— Elle est riche ! Son mari....

— Un joli coco ! Un contrebandier qui vous a une de ces têtes de jeu de massacre ! Je l'ai croisé l'autre jour, j'ai serré ma montre. Il est capable de fermer les yeux quand le Tréfeuille refile des fafiots à sa légitime.

Le mécanicien, fiancé de Suzanne, fit signe qu'il ne croyait pas cela.

L'autre fit un geste qui indiquait la plus parfaite indifférence.

— Au fond, je m'en fiche, moi ! On blague, on blague..... si tu veux, parlons de la révolte du Bordelais ou du moyen employé par Alcibiade pour couper la queue de son chien.

— Je ne... Parle-moi de ce marquis, ça m'intéresse. Mais je n'admets pas.

— Tu as une âme candide et blonde. J'ai connu quelques hommes comme toi, ils sont tous morts de faim.

— Ils n'avaient pas mes bras.

— Ils avaient les pieds pour monter dans les bateaux, et ton couteau pour couper dans les ponts. Quoiqu'il en soit, je t'assure que le marquis est dans une fichue posture. Il n'a plus un louis en poche, et il se demande s'il aura le courage de s'exiler pour chercher un emploi à son âge, ou vivre sur une scène inférieure, chef-lieu Rou... Ah ! pardon !

— Il va toujours au château de Curgies.

— Je pense. On n'ose pas fiche à la porte un homme qui vient de se ruiner, ça serait rosse ; on attend. D'ici quelques jours, la comtesse lui fera comprendre qu'il les gêne, que sa tête de veau crevé lui donne des cauchemars. Elle lui glissera ça dans un peu de mourron, et il avalera la potion. Quand on aime on est si bête !

— Oui. Oh ! oui !

— Moi, mon vieux, quand je suis amoureux, tu me prendrais sous un chapeau, comme un hanneton. Je bêle, je roucoule, il me pousse des plumes sur les bras. Je deviens tellement idiot que j'en inspire de la pitié aux sergents de ville. Je me console en buvant, si j'ai du trèfle...

— Du trèfle ?

(*A suivre.*)